

**PROJET DE L'ASPA
DE PARRAINAGE SCOLAIRE DANS LA REGION DE DIEBOUGOU
(BURKINA-FASO)**

Pourquoi vous proposer un parrainage scolaire ?

Depuis le lancement en 2003 de notre premier programme de parrainage, la situation scolaire s'est beaucoup améliorée dans la région de Diébougou. Néanmoins, en raison de son caractère rural, le taux de scolarisation reste inférieur au chiffre national de 75%, comme est inférieure la scolarisation des filles comparée à celle des garçons.

Pourquoi s'engager dans un parrainage ?

Le parrainage est un moyen simple de poursuivre l'effort entrepris par le pays dans le sens des 17 Objectifs de développement durable, affirmés fin 2015 par l'ONU.

Faciliter l'accès des jeunes enfants et particulièrement des jeunes filles à l'éducation, c'est aussi participer à l'égalité des sexes par la promotion de la femme.



Comment s'engager dans le parrainage ?

Le coût annuel du parrainage s'élève à 30 euros par enfant. Le parrainage n'a de sens que dans la durée. Le primaire au Burkina-Faso dure le plus souvent six ans en raison de l'existence de deux années de CP (sauf dans les écoles en langue locale). Mais des élèves de tout niveau du primaire étant à parrainer, vous avez le choix de l'engagement !

En cas d'abandon de la scolarité, vous en serez informés.

L'A.S.P.A. assure le relais avec l'Enseignement catholique de Diébougou.

Elisabeth Janin
Responsable des parrainages

Frédéric Bernardeau
Président de l'ASPA

Formulaire d'engagement pour l'année scolaire 2017/2018*

Le parrainage couvre : § Les frais de scolarité,
§ Les fournitures scolaires de base,
§ Le soutien au développement des structures de l'Enseignement catholique de Diébougou.

L'ASPA s'engage à vous faire parvenir la fiche de l'enfant, un reçu fiscal et un courrier annuel (photo, lettre, dessin ou livret scolaire de l'enfant) ainsi qu'une lettre circulaire d'informations générales.

Je, soussigné(e) M/Mme
adresse :

mail : m'engage à parrainer un enfant scolarisé en classe primaire.

En foi de quoi, ce document doit servir et valoir ce que de droit.
Fait àle201....

Signature :

* Coupon à renvoyer à Mme Elisabeth JANIN ,Parrainage ASPA, Le Beaumon A1, 295 rte de VALBONNE, 06330 Roquefort les Pins, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'A.S.P.A.